Les élections du CME
Faites **par vous** et **pour vous**, c'est en 2013

Voici l'explication !

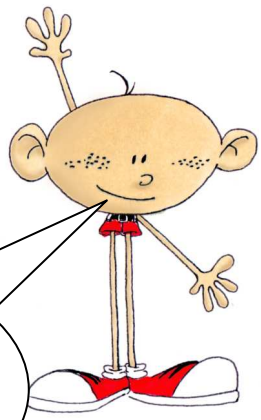

Moi aussi je veux choisir mes représentants !

infojeune citoyen

Election du Conseil Municipal Enfants 2013

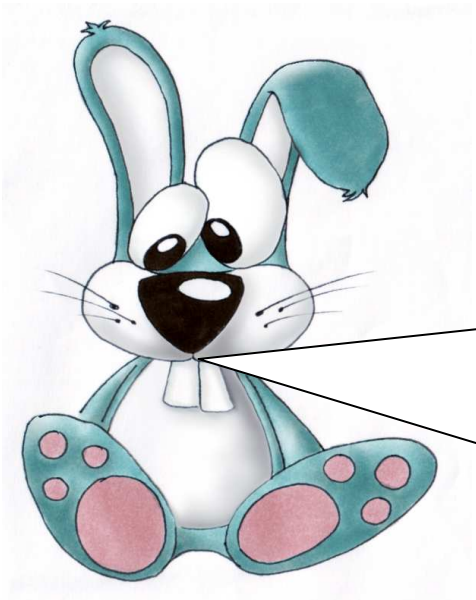

Demandez le programme

Page 2 : Sommaire
Pages 3 et 4 : présentation, fonctionnement et modalités
Page 5: Acte de candidature
Page 6 : Vote par procuration
Page 7 : Fiche de présentation programme
Page 8 : Election mode d'emploi

ville de Ploeren

Ne pas jeter sur la voie publique, svp

Tu es élève de CM1 ou CM2
à Ploeren
Et tu habites Ploeren
Donne ton avis au CME

Pouvoir prendre la parole
Participer à la vie de la commune
Se donner les moyens d'agir
Représenter les autres
Devenir citoyen en intégrant un CME
Favoriser le dialogue entre les enfants et les élus

Rôle du conseiller

- Représenter tous les enfants scolarisés dans la commune
- Faire vivre des idées et projets en lien avec la vie municipale
- Etre à l'écoute des enfants de la commune
- Œuvrer pour l'intérêt général

Actions possibles

Dans le fonctionnement du CME, les jeunes conseillers proposent leurs idées, leurs projets sur des thèmes comme :

- Les loisirs, l'environnement, le patrimoine local.
- Des actions pour améliorer la vie des Ploerinois (enfants, adolescents, adultes et seniors)
- Tout autre projet qui les intéresse

Fonctionnement du CME

- L'encadrement est effectué par 2 animateurs diplômés .En cas d'absence, le remplacement est effectué par des élus.
- Les jours et heures de rencontre sont fonction de la disponibilité des jeunes élus.
- Il se réunit en moyenne 2 fois par trimestre (2 commissions à thèmes par réunion)
- Les réunions ont lieu en mairie ou à la Maison des jeunes
- Les enfants doivent participer de manière sérieuse mais ludique.
- Des visites ou rencontres sont organisées en fonction de thématiques.

Modalités

Population concernée :
Pour être candidat : habiter Ploeren et être scolarisé en CM1 ou CM2.
Pour voter : Tous les enfants scolarisés à Ploeren en CM1 ou CM2

Durée du mandat : 2 ans

Nombres d'élus : 12 conseillers

Candidature : Les candidats déposent leur acte de candidature à la Mairie accompagné d'une autorisation parentale et de leur programme au plus tard le samedi 2 mars 2013. Un document spécifique au rôle de conseiller est attribué à chaque candidat**.** Tout document d'ordre privé ne peut être utilisé.

Documents obligatoires pour les élections

- 1 pièce d'identité et 1 justificatif de domicile
- 1 autorisation parentale pour les candidats
- liste électorale
- autorisation de vote par procuration, le cas échéant

Déroulement des élections

- Chaque candidat muni de sa pièce d'identité et de son justificatif de domicile ainsi que chaque votant muni de sa pièce d'identité reçoit une liste des candidats.
- Le bureau de vote est présidé par un conseiller municipal, assisté par deux assesseurs (volontaires ou choisis parmi les électeurs).

Scrutin uninominal à un tour

Parmi les systèmes de vote, le scrutin uninominal majoritaire à un tour est le vote le plus simple. L'électeur doit choisir un (ou 2 ou 3) candidat(s) parmi plusieurs sur une liste. On compte le nombre de voix obtenues par chaque candidat. Les 3 premières filles et les 3 premiers garçons de chaque école sont élus, ils constituent de manière équitable un conseil de 12 membres.

Chaque jeune choisit donc 1, 2 ou 3 noms sur la liste proposée, met cette liste dans une enveloppe et la dépose dans l'urne.

- 1 seul tour

- En cas d'égalité, le plus âgé des deux candidats est élu

Eligibilité : Tous les enfants habitant Ploeren et scolarisés à Ploeren en CM1 et CM2.

Lieu de vote : Mairie de Ploeren **:**

Tu y trouveras !
- Une liste d'émargement
- Un isoloir
- Une urne
- La liste des candidats

Conseil Municipal Enfants
Commune de PLOEREN

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

Nom :……
Prénom :……
Date et lieu de naissance :……
Adresse :……

Fais acte de candidature au Conseil Municipal Enfants de Ploeren pour la durée d'un mandat de deux ans (avril 2013 à avril 2015)

Signature :

Autorisation Parentale

M. Mme :……
Adresse :……
Numéro de téléphone :……

Autorise mon enfant :……

A se présenter comme candidat au poste de Conseiller Municipal Enfants.

Signature du représentant légal

Conseil Municipal Enfants
Commune de PLOEREN

VOTE PAR PROCURATION*

Electeur qui ne pourra pas se déplacer

Nom :……
Prénom ……
Date de Naissance :……
Adresse :……

Donne procuration pour voter le 6 avril 2013
à la Mairie de Ploeren de 14h00 à 17h00 à :

Nom :……
Prénom :……
Date de Naissance:……
Adresse :……

A……..Le……

Signatures des 2 électeurs :

Autorisation Parentale

M. Mme :……
Adresse :……
N°de Téléphone :……

Justifie que mon enfant …….. Donne une procuration à ……pour le vote du samedi 6 avril 2013.

A……Le……

Signature du représentant légal

*2 procurations maximum par enfant

Conseil Municipal Enfants
Commune de PLOEREN

Je suis candidat et je veux présenter mon programme.

Comment faire ?

Déposer ta candidature **à partir du 12 mars 2013 jusqu'au 20 mars 2013**

Proposer un **mini programme** comprenant **deux idées fortes dans deux domaines (humain et / ou matériel …).**

Nous te proposons de remplir la fiche suivante :

Photo
D'identité (couleur)

Nom :……
Prénom :……

Classe :…… Ecole :……
Année de naissance :……

Je suis candidat

Pour quoi faire (mes deux idées fortes) ?

……
……
……
……
……

Comment les réaliser ?

……
……
……
……

Ton programme et ta photo seront transmis à tous les électeurs

Tu pourras présenter ton programme, tes idées et tes projets lors de la réunion de présentation des candidats le vendredi 22 mars 2013 à 20h30 dans la salle du conseil municipal de la mairie.

Déposer cette fiche accompagnée de la fiche
Acte de candidature/ autorisation parentale
À la mairie, par courrier ou courriel (enfance.letriskell@ploeren.fr)
Avant le mercredi 20 mars 2013

ELECTIONS MODE D'EMPLOI

Présentation dans les écoles:
Le mardi 12 mars 2013

Dépôt limite des candidatures à la Mairie **: 20 mars 2013**

Réunion de présentation des candidats
Le vendredi 22 mars 2013 à 20h30
Salle du conseil Municipal Mairie

Election des conseillers
Samedi 6 avril 2013 de 14h00 à 17h00
Mairie de Ploeren

1 ère réunion du nouveau Conseil Municipal Enfants
Samedi 13 avril 2013 à 10h30

Je suis candidat ;
Remplir les fiches « Acte de candidature/autorisation parentale » ,
« Je suis candidat et je veux présenter mon programme »avant le 20 mars 2013
Présentation de mon programme le 22 mars 2013 (à la mairie)

Je ne suis pas là le jour du vote :
Remplir la fiche « vote par procuration », la confier à la personne qui votera pour moi

Le jour du vote, ne pas oublier : La carte d'identité et un justificatif de domicile

Le vote :
Chaque électeur devra se présenter devant le responsable du bureau de vote pour vérifier la présence de son nom sur la liste des électeurs,
Une liste de candidats et une enveloppe sont fournies à chaque électeur,
Sur la liste, entourer le nom du ou des candidat(s) pour qui je vote,
Glisser cette liste dans l'enveloppe fournie et la déposer dans l'urne.

Clôture du vote : 17h00 suivi du dépouillement

Les élections du CME
Faites **par vous** et **pour vous**, c'est en 2013

Voici l'explication !

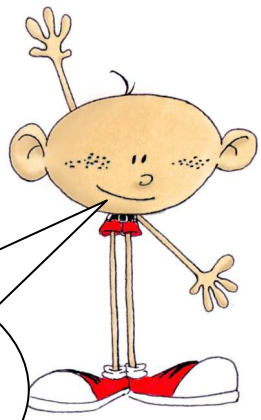

Moi aussi je veux choisir mes représentants !

infojeune citoyen

Election du Conseil Municipal Enfants 2013

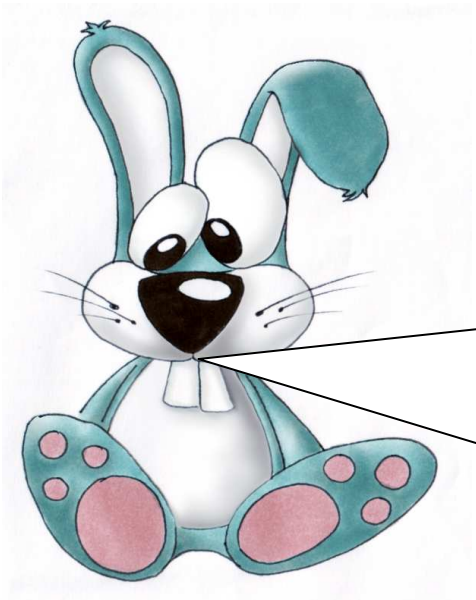

Demandez le programme

Page 2 : Sommaire
Pages 3 et 4 : présentation, fonctionnement et modalités
Page 5: Acte de candidature
Page 6 : Vote par procuration
Page 7 : Fiche de présentation programme
Page 8 : Election mode d'emploi

ville de Ploeren

Ne pas jeter sur la voie publique, svp

Tu es élève de CM1 ou CM2
à Ploeren
Et tu habites Ploeren
Donne ton avis au CME

Pouvoir prendre la parole
Participer à la vie de la commune
Se donner les moyens d'agir
Représenter les autres
Devenir citoyen en intégrant un CME
Favoriser le dialogue entre les enfants et les élus

Rôle du conseiller

- Représenter tous les enfants scolarisés dans la commune
- Faire vivre des idées et projets en lien avec la vie municipale
- Etre à l'écoute des enfants de la commune
- Œuvrer pour l'intérêt général

Actions possibles

Dans le fonctionnement du CME, les jeunes conseillers proposent leurs idées, leurs projets sur des thèmes comme :

- Les loisirs, l'environnement, le patrimoine local.
- Des actions pour améliorer la vie des Ploerinois (enfants, adolescents, adultes et seniors)
- Tout autre projet qui les intéresse

Fonctionnement du CME

- L'encadrement est effectué par 2 animateurs diplômés .En cas d'absence, le remplacement est effectué par des élus.
- Les jours et heures de rencontre sont fonction de la disponibilité des jeunes élus.
- Il se réunit en moyenne 2 fois par trimestre (2 commissions à thèmes par réunion)
- Les réunions ont lieu en mairie ou à la Maison des jeunes
- Les enfants doivent participer de manière sérieuse mais ludique.
- Des visites ou rencontres sont organisées en fonction de thématiques.

Modalités

Population concernée :
Pour être candidat : habiter Ploeren et être scolarisé en CM1 ou CM2.
Pour voter : Tous les enfants scolarisés à Ploeren en CM1 ou CM2

Durée du mandat : 2 ans

Nombres d'élus : 12 conseillers

Candidature : Les candidats déposent leur acte de candidature à la Mairie accompagné d'une autorisation parentale et de leur programme au plus tard le samedi 2 mars 2013. Un document spécifique au rôle de conseiller est attribué à chaque candidat**.** Tout document d'ordre privé ne peut être utilisé.

Documents obligatoires pour les élections

- 1 pièce d'identité et 1 justificatif de domicile
- 1 autorisation parentale pour les candidats
- liste électorale
- autorisation de vote par procuration, le cas échéant

Déroulement des élections

- Chaque candidat muni de sa pièce d'identité et de son justificatif de domicile ainsi que chaque votant muni de sa pièce d'identité reçoit une liste des candidats.
- Le bureau de vote est présidé par un conseiller municipal, assisté par deux assesseurs (volontaires ou choisis parmi les électeurs).

Scrutin uninominal à un tour

Parmi les systèmes de vote, le scrutin uninominal majoritaire à un tour est le vote le plus simple. L'électeur doit choisir un (ou 2 ou 3) candidat(s) parmi plusieurs sur une liste. On compte le nombre de voix obtenues par chaque candidat. Les 3 premières filles et les 3 premiers garçons de chaque école sont élus, ils constituent de manière équitable un conseil de 12 membres.

Chaque jeune choisit donc 1, 2 ou 3 noms sur la liste proposée, met cette liste dans une enveloppe et la dépose dans l'urne.

- 1 seul tour

- En cas d'égalité, le plus âgé des deux candidats est élu

Eligibilité : Tous les enfants habitant Ploeren et scolarisés à Ploeren en CM1 et CM2.

Lieu de vote : Mairie de Ploeren **:**

Tu y trouveras !
- Une liste d'émargement
- Un isoloir
- Une urne
- La liste des candidats

Conseil Municipal Enfants
Commune de PLOEREN

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

Nom :……
Prénom :……
Date et lieu de naissance :……
Adresse :……

Fais acte de candidature au Conseil Municipal Enfants de Ploeren pour la durée d'un mandat de deux ans (avril 2013 à avril 2015)

Signature :

Autorisation Parentale

M. Mme :……
Adresse :……
Numéro de téléphone :……

Autorise mon enfant :……

A se présenter comme candidat au poste de Conseiller Municipal Enfants.

Signature du représentant légal

Conseil Municipal Enfants
Commune de PLOEREN

VOTE PAR PROCURATION*

Electeur qui ne pourra pas se déplacer

Nom :……
Prénom ……
Date de Naissance :……
Adresse :……

Donne procuration pour voter le 6 avril 2013
à la Mairie de Ploeren de 14h00 à 17h00 à :

Nom :……
Prénom :……
Date de Naissance:……
Adresse :……

A……..Le……

Signatures des 2 électeurs :

Autorisation Parentale

M. Mme :……
Adresse :……
N°de Téléphone :……

Justifie que mon enfant …….. Donne une procuration à ……pour le vote du samedi 6 avril 2013.

A……Le……

Signature du représentant légal

*2 procurations maximum par enfant

Conseil Municipal Enfants
Commune de PLOEREN

Je suis candidat et je veux présenter mon programme.

Comment faire ?

Déposer ta candidature **à partir du 12 mars 2013 jusqu'au 20 mars 2013**

Proposer un **mini programme** comprenant **deux idées fortes dans deux domaines (humain et / ou matériel …).**

Nous te proposons de remplir la fiche suivante :

Photo
D'identité (couleur)

Nom :……
Prénom :……

Classe :…… Ecole :……
Année de naissance :……

Je suis candidat

Pour quoi faire (mes deux idées fortes) ?

……
……
……
……
……

Comment les réaliser ?

……
……
……
……

Ton programme et ta photo seront transmis à tous les électeurs

Tu pourras présenter ton programme, tes idées et tes projets lors de la réunion de présentation des candidats le vendredi 22 mars 2013 à 20h30 dans la salle du conseil municipal de la mairie.

Déposer cette fiche accompagnée de la fiche
Acte de candidature/ autorisation parentale
À la mairie, par courrier ou courriel (enfance.letriskell@ploeren.fr)
Avant le mercredi 20 mars 2013

ELECTIONS MODE D'EMPLOI

Présentation dans les écoles:
Le mardi 12 mars 2013

Dépôt limite des candidatures à la Mairie **: 20 mars 2013**

Réunion de présentation des candidats
Le vendredi 22 mars 2013 à 20h30
Salle du conseil Municipal Mairie

Election des conseillers
Samedi 6 avril 2013 de 14h00 à 17h00
Mairie de Ploeren

1 ère réunion du nouveau Conseil Municipal Enfants
Samedi 13 avril 2013 à 10h30

Je suis candidat ;
Remplir les fiches « Acte de candidature/autorisation parentale » ,
« Je suis candidat et je veux présenter mon programme »avant le 20 mars 2013
Présentation de mon programme le 22 mars 2013 (à la mairie)

Je ne suis pas là le jour du vote :
Remplir la fiche « vote par procuration », la confier à la personne qui votera pour moi

Le jour du vote, ne pas oublier : La carte d'identité et un justificatif de domicile

Le vote :
Chaque électeur devra se présenter devant le responsable du bureau de vote pour vérifier la présence de son nom sur la liste des électeurs,
Une liste de candidats et une enveloppe sont fournies à chaque électeur,
Sur la liste, entourer le nom du ou des candidat(s) pour qui je vote,
Glisser cette liste dans l'enveloppe fournie et la déposer dans l'urne.

Clôture du vote : 17h00 suivi du dépouillement